

INFORMACIONES ADMINISTRATIVAS
MEDDELELSER FRA ADMINISTRATIONEN
VERWALTUNGSMITTEILUNGEN
ΔΙΟΙΚΗΤΙΚΕΣ ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΕΣ
ADMINISTRATIVE NOTICES
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES
INFORMAZIONI AMMINISTRATIVE
MEDEDELINGEN VAN DE ADMINISTRATIE
INFORMAÇÕES ADMINISTRATIVAS
HALLINNOLLISIA TIEDOTUKSIA
ADMINISTRATIVA MEDDELANDEN

# Spécial INTERINSTITUTIONS TOUS LIEUX D'AFFECTATION

Direction Générale du Personnel et de l'Administration UNITE FORMATION

## COURS DE LANGUES

# \* STANDARD \* DE PERFECTIONNEMENT

(Fiches A. 13.01 et A. 13.02 du Programme de formation)

ANNEE ACADEMIQUE 1995-1996 2ème session Du 26 février 1996 au 28 juin 1996

Date limite pour la réception des inscriptions : 12 janvier 1996

Informations: Secrétariat des cours de langues Téléphone 51160 Télécopieurs (Fax) 51106- 60751 Adresse. Loi 57-6/46 ou Loi 57-6/41

#### LANGUES ENSEIGNEES

Langues communautaires : DA, DE, EL, EN, ES, FR, IT, NL, PT

FI (finnois), SV (suédois)

Langues non-communautaires: AR (arabe), JA (japonais), RU (tusse)

#### 1) COURS DE STANDARD

#### Niveaux:

Débutant : (1 & 2) Moyen : (3 & 4) Avancé : (5 & 6)

#### Durée et rythme

Chaque niveau, d'une durée de  $\pm$  64/68 heures, est dispensé à raison de 2 x 2 heures par semaine, pendant 16/17 semaines.

### 2) COURS DE PERFECTIONNEMENT

#### Quatre modules spécialisés

expression orale (sous-code 020)
 compréhension orale (sous-code 022)
 expression écrite (sous-code 024)
 compréhension de textes écrits (sous-code 025)

#### Durée et rythme:

Chaque module, d'une durée de 32 heures, est dispensé à raison de 2 heures par semaine, pendant 16 semaines.

#### POUR VOUS INSCRIRE:

- \* Les formulaires de "demande de participation à une action de formation" (D.P.A.F.) sont disponibles au secrétariat de chaque Direction générale/Service et doivent être transmis **dûment complétés**, par la voie hiérarchique et par l'intermédiaire du **coordonnateur en matière de formation**, à l'Unité Formation K.A.2. SECTEUR COURS DE LANGUES.
- \* Les demandes présentées par une Direction générale ou un Service sont prioritaires par rapport aux demandes présentées sur initiative individuelle.

#### 1) COURS DE STANDARD

- \* Les **débutants complets** dans la langue sont priés d'indiquer sur leur demande : "Débutants Module 1". Les autres demandeurs seront invités à se présenter à un <u>test</u> de niveau.
- \* En fonction du résultat du test, les demandeurs seront inscrits aux cours correspondant à leur niveau. Ils seront dûment informés des suites réservées à leur demande.
- \* Une fois admis à un cours standard, les participants pourront poursuivre la formation jusqu'au niveau 6 sans renouveler la D.P.A.F. à condition qu'il n'y ait pas d'interruption dans la formation.

#### 2) COURS DE PERFECTIONNEMENT

- \* Ces modules s'adressent aux personnes qui ont atteint un niveau correspondant au niveau "Ayancé Module 6" des cours standard de la Commission.
- \* Les demandeurs sont priés d'introduire une DP A F pour chaque module souhaité.
- \* Le cas échéant, le niveau pourra être vérifié par un test.
- \* Sous réserve de cette vérification, les demandeurs seront inscrits et convoqués.par courrier en temps utile au cours correspondant au module souhaité.

#### IMPORTANT!

Les personnes inscrites et convoquées à un cours standard ou de perfectionnement mais qui ne se sont pas présentées au cours ou ont interrompu ce cours devront par la suite présenter une nouvelle demande de participation selon la procédure indiquée cidessus

HORAIRE DES COURS (ATTIRE INDICATIF) 8h40 -10h30, Hh30 - 13h20 , 13h40 - 15h30

II n'est pas exclu que, pour des raisons d'organisation, certains cours soient dispensés de 15h40 à17h30.

#### COURS INTENSIFS ET SEMI-INTENSIFS

- \* Des cours intensifs et semi-intensifs sont proposés ciu personnel dans certaines langues, notamment FR, EN, DE et ES et pour certains niveaux, en fonction des demandes exprimées, des possibilités d'organisation et des contraintes budgétaires.
- \* Les coordonnateurs en matière de formation des Directions Générales/Services seront informés en temps utile des modalités d'organisation des cours intensifs.

\* \*

Pour toute information complémentaire sur l'organisation des cours, les personnes intéressées sont invitées de s'adresser en priorité au coordonnateur en matière de formation de leur D.G./Service avant de prendre éventuellement contact avec le Secrétariat des Cours de langues.